



## Anderlecht dresse la carte des incivilités et organise la lutte!

17 juin 2019

Dépôts clandestins, crottes de chiens, sacs sortis au mauvais moment ou déposés au mauvais endroit, ... face à toutes ces incivilités ou nuisances constatées sur le terrain et dénoncées par de nombreux Anderlechtois, le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht a présenté ce lundi son projet d'approche transversale et son plan de lutte contre les incivilités, soutenus par le Bourgmestre d'Anderlecht Eric Tomas, l'Echevin de la Prévention Alain Kestemont et l'Echevin de la Propreté publique Allan Neuzy.

Pour développer ce plan d'action inédit, un diagnostic de la situation a été dressé par tous les acteurs de terrain sur l'ensemble du territoire de notre commune. Cette analyse débouche aujourd'hui sur une série d'actions concrètes (préventives, réactives et répressives) dont fait partie la campagne de communication #1070 RESPECT lancée il y a peu.

### Stratégie transversale de lutte contre les incivilités et processus d'élaboration du diagnostic

#### – Objectifs du diagnostic

Les autorités politiques désirant développer une politique intégrée de lutte contre les nuisances (infractions au Règlement Général de Police), **un diagnostic de la situation actuelle** a été réalisé sur l'ensemble du territoire. Les objectifs principaux de celui-ci étaient d'approfondir la compréhension du problème des incivilités, **quartier par quartier, rue par rue**, et de développer une vision commune à l'ensemble des acteurs mobilisés autour de cette problématique. Les services de Prévention, gardiens de la paix, agents constatateurs, agents du service Propreté et agents de la zone Midi se sont donc réunis pour dresser cette cartographie.

La réalisation de ce diagnostic était une première étape indispensable pour aboutir à une **meilleure circulation de l'information entre l'ensemble des acteurs** et à un décloisonnement du fonctionnement des divers services impliqués dans la lutte contre les incivilités. Le but : **multiplier les actions transversales afin d'améliorer la qualité de vie du citoyen anderlechtois**.

Un **Comité de pilotage Incivilités** a donc été institué qui se réunit 3 à 4x/an et regroupe des directeurs de l'administration communale, des chefs de cabinet et plusieurs Échevins afin de dégager les moyens budgétaires et humains nécessaires à la mise en place des actions transversales et de pérenniser cette approche stratégique multi-acteurs.

**Commune d'Anderlecht** - Place du Conseil 1, 1070 Anderlecht

Contact Presse : Florence Colard

Tél : 02 558 08 68 / Gsm : 0494 577 944



#### – Contenu du diagnostic

Grâce à l'analyse effectuée durant le diagnostic, un certain nombre de « **points noirs** » (**hot spots**) ont été identifiés par les divers services dans chacun des 7 secteurs de police de la commune. Chaque « point noir » indique un lieu précis sur lequel les agents communaux constatent de manière récurrente la présence d'un type d'incivilité donné (**plus de 200 hot spots ont été identifiés sur l'ensemble du territoire**). Au sein de chaque secteur a été établi un classement reprenant les incivilités les plus commises.

Tous quartiers confondus, les incivilités les plus fréquentes sont :

1. les dépôts clandestins
2. les déjections canines et les chiens sans laisse
3. les trottoirs et terrains pas entretenus

Ces cartographies sont des outils dont peuvent se servir les différents acteurs de l'administration communale en vue de convenir plus facilement des actions transversales à mener et de **mieux coordonner le travail de chacun**. A terme, elles pourront éventuellement être alimentées par des analyses réalisées en faisant appel à la participation des citoyens.

#### **Lancement de la campagne #1070respect et du plan d'action en 3 AXES**

Simultanément à la tenue de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de pilotage a été lancée, fin du mois de mai, la campagne de sensibilisation #1070respect visant à encourager les habitants de la commune à adopter au quotidien les bons gestes dans l'optique de réduire les incivilités commises sur l'espace public et diminuer les nuisances induites par celles-ci.

Cette campagne, essentiellement à visée préventive, s'accompagne également d'actions phares, déclinées selon **trois axes (préventif, réactif, répressif)**, telles que :

##### **Axe préventif :**

- Renforcement de l'information concernant le Règlement Général de Police via une augmentation de l'espace dédié à travers les différents canaux de communication communaux (Journal communal, site internet, affichage, facebook...);
- Prolongation sur le long terme de la **campagne #1070 respect** et utilisation à plus grande échelle des visuels (multiplication des canaux de diffusion);
- **Suppression et remplacement progressifs de l'ensemble de la signalétique actuelle** (panneaux informatifs et dissuasifs) concernant les incivilités sur l'ensemble du territoire communal;



- Création d'un **réseau de citoyens "networkers"** bénévoles préoccupés par la problématique des nuisances et désireux de jouer un rôle actif en matière de lutte contre les incivilités dans les différents quartiers pour favoriser les bons comportements (via la Maison de la Participation). Par exemple : actions de sensibilisation ciblées dans un quartier, organisation de ramassages citoyens, désignation d'un citoyen responsable de la collecte des piles dans son quartier, etc. ;
- **Sensibilisation ciblée** et renforcée :
  - des commerçants concernant la réglementation relative à l'évacuation de leurs déchets professionnels via un courrier adressé ;
  - des vétérinaires, clubs canins et magasins animaliers concernant la réglementation relative aux incivilités liées à la présence d'animaux sur l'espace public ;

#### Axe réactif

- **Mise en place d'une équipe de propreté spécifique pour les week-ends dès l'été 2019 ;**
- **Engagement de 65 étudiants qui viennent renforcer les équipes pendant l'été ;**
- **Renouvellement des corbeilles publiques** et choix plus ciblé des emplacements ;
- Poursuite de la politique d'**évaluation des emplacements des bulles à verre** afin d'en améliorer l'utilisation et l'emplacement (en collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté) ;
- Mise en place d'une procédure plus systématique d'**identification des lieux/bâtiments qui génèrent des nuisances** via l'action conjointe des services Prévention et Taxes-Contrôle ;
- Implémentation d'une nouvelle solution informatique visant à un **traitement plus rapide et plus exhaustif de l'ensemble des constats d'incivilités ;**
- Exploitation **statistique** plus poussée des données récoltées afin d'assurer un meilleur suivi de la problématique ;
- Lancement d'un projet de "stickers" pour signaler les sacs placés au mauvais endroits ou sortis au mauvais moment et **projet de "rubalises" pour signaler de manière visible les dépôts clandestins et lancer des procédure d'identification des auteurs;**





### Axe répressif

- Augmentation du nombre d'agents communaux habilités à constater les infractions au Règlement Général de Police et sensibilisation des agents de la zone Midi à la problématique des nuisances (formations ciblées);
- **Mobilisation de tous les acteurs concernés autour des hot spots lors d'actions « FOCUS » ; pérennisation de ces actions sur le long terme ;**
- **Convention de collaboration avec l'agence Parking Brussels** visant à permettre à leurs employés de sanctionner administrativement les incivilités relatives au stationnement ;
- **Augmentation du nombre caméras mobiles et fixes sur l'ensemble du territoire afin de lutter contre les dépôts clandestins et sanctionner de manière plus efficace les contrevenants**

### UN PACTE pour la Propreté

Enfin, la propreté figurant de manière centrale parmi les nuisances relevées sur le terrain, le Collège a souhaité que cette problématique figure au coeur de l'action de tous les membres du Collège, quelle que soit leur compétence. C'est pourquoi, il a été décidé symboliquement qu'un "PACTE PROPRETÉ" serait noué entre l'Echevin de la Propreté Allan Neuzy et chaque Echevin anderlechtois.